

Que faire en cas d'accident, de blessure, de malaise

Département de chimie, Faculté des sciences et de génie, Université Laval
Document mis à jour le 9 mai 2011

Secouristes du Département

	Téléphone	Local
Serge Groleau	8010	0205
Jean Laferrière	8032	2413
Marilyne Marois	4450 / 12708	2012 / 1212

Accident grave

- 1) Prendre les mesures d'urgence nécessaires (lavage sous la douche, par exemple).
- 2) Signaler le 911 (Sécurité) qui enverra immédiatement quelqu'un et appellera une ambulance si requise.
- 3) Téléphoner à l'un des secouristes du département.
- 4) Trouver la fiche signalétique du produit si possible.
- 5) Informer le département (direction (poste 3194) ou André Demers (poste 5605)).
- 6) Informer votre directeur de recherche ou le professeur responsable du cours.

Blessure mineure, malaise

- 1) Prioriser cette personne
- 2) Téléphoner à l'un des secouristes du département ou au service de sécurité (5555).
- 3) Trouver la fiche signalétique du produit.
- 4) Le secouriste décide s'il faut envoyer la personne à l'hôpital et comment.
 - Si c'est par **ambulance, téléphoner au 5555**. (Les frais d'ambulance seront remboursés par l'assurance de l'université pour tous les étudiants inscrits à l'université. Pour les employés, c'est la CSST qui prendra en charge les frais.)
 - Si la personne n'est pas en danger immédiat et est consciente, on peut effectuer le **déplacement par taxi**, accompagné d'un des secouristes du département. Il faut alors demander un reçu, et se faire rembourser par la suite en s'adressant à A. Demers. **Ne jamais prendre l'automobile d'un étudiant ou du secouriste.**
- 5) Rédiger une déclaration d'incident mineur et la remettre à la direction du département (secrétariat ou André Demers).
- 6) Si l'étudiant peut continuer son laboratoire et que son sarrau est souillé, voir à ce qu'il soit changé.

En cas de déversement de produit chimique

- 1) Ne pas ouvrir les fenêtres.
- 2) Évacuer le laboratoire et refermer la porte derrière soi.
- 3) Appeler la sécurité (5555 si non urgent, 911 si urgent) et attendre l'arrivée des intervenants. Le Comité de gestion des produits chimiques prendra la situation en main.